

États financiers de la
BANQUE ALTERNA
au 31 décembre 2017

À noter : La traduction des états financiers en français est fournie pour la commodité de nos clients; elle n'a pas été vérifiée par les vérificateurs externes. Le rapport des vérificateurs externes est joint à la version anglaise des états financiers.

BANQUE ALTERNA
Bilan (en milliers de dollars)
au 31 décembre 2017

Au	Note	31 déc. 2017	31 déc. 2016
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	\$ 18,725	\$ 68,826
Placements	3	157,910	73,096
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	4, 5	522,430	202,634
Immobilisations corporelles	6	35	43
Immobilisations incorporelles	7	1,030	493
Instruments financiers dérivés	22	659	102
Impôts à recouvrer		-	133
Actif d'impôt différé	19	6	42
Autres actifs	8	18,356	45,677
		\$ 719,151	\$ 391,046
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Passif :			
Dépôts	9	\$ 578,312	\$ 345,294
Passif de titrisation de prêts hypothécaires	11	83,609	17,028
Emprunts	10	4,499	-
Instruments financiers dérivés	22	310	114
Impôts à payer		641	-
Autres passifs	12	2,899	1,648
		670,270	364,084
Avoir des actionnaires :			
Capital-Actions	14	35,000	15,000
Bénéfices non répartis		13,160	11,581
Cumul des autres éléments du résultat étendu		721	381
		\$ 719,151	\$ 391,046

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
État du résultat (en milliers de dollars)
au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	Note	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Intérêts créditeurs	15	8,079	\$ 5,209
Produit des placements	16	4,853	1,125
		12,932	6,334
Charge d'intérêt	15	9,959	3,570
Produit d'intérêt net		2,973	2,764
Coûts d'emprunt		186	147
		2,787	2,617
Autres produits	17	4,544	2,185
		7,331	4,802
Charges d'exploitation	18	5,108	4,482
Résultat avant impôt sur le résultat		2,223	320
Charge d'impôt	19	644	81
Résultat net		\$ 1,579	\$ 239

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
État du résultat étendu (en milliers de dollars)
au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Résultat net	\$ 1,579	\$ 239
Autres éléments du résultat étendu		
Autres éléments du résultat étendu à reclasser en résultat lors des périodes subséquentes :		
<u>Titres disponibles à la vente :</u>		
Variation au cours de l'exercice ⁽¹⁾	588	(22)
Plus : Ajustements liés aux reclassements des profits constatés dans l'état du résultat ⁽²⁾	(180)	-
<u>Couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation au cours de l'exercice ⁽³⁾	(68)	-
	340	(22)
Résultat étendu	\$ 1,919	\$ 217

⁽¹⁾ Net de la charge d'impôt de 214 \$ (recouvrement de 12 \$ en 2016).

⁽²⁾ Net de l'impôt recouvrable de 63 \$ (0 \$ en 2016).

⁽³⁾ Net de l'impôt recouvrable de 26 \$ (\$ en 2016).

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA**État des modifications dans l'avoir des actionnaires (en milliers de dollars)****au 31 décembre 2017**

Pour les exercices terminés	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Capital-actions :		
Solde au début et à la fin de l'exercice	\$ 15,000	\$ 15,000
Actions nettes émises	20,000	-
Solde à la fin de l'exercice	35,000	15,000
Bénéfices non répartis, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	11,581	11,342
Résultat net	1,579	239
Solde à la fin de l'exercice	13,160	11,581
Cumul des autres éléments du résultat net, nets d'impôt :		
Solde au début de l'exercice	381	403
Autres éléments du résultat net	340	(22)
Solde à la fin de l'exercice	721	381
Avoir de l'actionnaire	\$ 48,881	\$ 26,962

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)
au 31 décembre 2017

Pour les exercices terminés	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Activités d'exploitation :		
Résultat net	\$ 1,579	\$ 239
Augmentation (diminution) des éléments hors caisse :		
Provision pour prêts douteux	145	104
Amortissement des éléments suivants :		
Immobilisations corporelles	14	96
Immobilisations incorporelles	207	125
Charges différées	2,663	878
Perte (profit) sur les éléments suivants :		
Cession d'immobilisations corporelles	3	-
Vente de placements	(707)	-
Vente et titrisation de prêts	(2,980)	(980)
Diminution (augmentation) des actifs		
Juste valeur des placements	1,780	34
Juste valeur des prêts	1,057	-
Intérêt à recevoir	(1,386)	(561)
Impôt sur le résultat différé	(84)	32
Prêts, nets de la provision pour prêts douteux	(324,870)	(51,929)
Créances de la société mère	37,653	(39,282)
Actif à l'égard des instruments financiers dérivés	(654)	(39)
Augmentation (diminution) des passifs :		
Intérêt à payer	266	188
Dépôts	233,016	185,135
Passif à l'égard des instruments financiers dérivés	196	51
Autres éléments, montant net	1,208	(875)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(50,894)	93,216
Activités d'investissement :		
Produit tiré de l'échéance et de la vente de placements	62,508	(34)
Achat de placements	(147,835)	(49,628)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9)	(3)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(744)	(618)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(86,080)	(50,283)
Activités de financement :		
Produit tiré de la titrisation de prêts hypothécaires	85,695	16,428
Païement du passif de titrisation de prêts hypothécaires	(23,321)	(635)
Augmentation des emprunts	4,499	-
Coûts d'émission d'actions	20,000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	86,873	15,793
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie pendant l'exercice	(50,101)	58,726
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	68,826	10,100
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	\$ 18,725	\$ 68,826
Information financière supplémentaire :		
Intérêt payé	\$ 9,693	\$ 2,402
Intérêt reçu	\$ 6,693	\$ 5,627
Impôt payé	\$ 136	\$ 220

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque CS Alterna, membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), est exploitée sous le nom de « Banque Alterna ». La Banque figure à l'annexe I et elle a reçu des lettres patentes du ministre des Finances du Canada pour s'exploiter conformément à la *Loi sur les banques*, le 2 octobre 2000. La Banque Alterna est une filiale en propriété exclusive de la Caisse Alterna, la société mère.

L'adresse du bureau enregistré de la Banque Alterna est le 319, avenue McRae, Ottawa (Ontario), K1Z 0B9. La nature des opérations et des principales activités de la Banque Alterna consiste à offrir des services de garde de dépôts et de prêt aux clients de la banque partout au Canada.

La publication des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration, prise le 8 mars 2018. Le conseil d'administration est habilité à modifier les états financiers après publication seulement si des erreurs ont été relevées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers de la Banque Alterna ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) établies par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

La Banque Alterna présente ses bilans principalement par ordre de liquidité.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, le montant net étant comptabilisé au bilan, seulement s'il s'agit d'un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut est comptabilisé.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés ainsi que les actifs et les passifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net, qui ont été évalués à leur juste valeur.

L'établissement des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur les résultats passés et sur divers autres facteurs qui sont censés être raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer des estimations de la direction. Les principales méthodes comptables se présentent comme suit :

a) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue auprès d'autres institutions financières, les chèques et autres effets en transit de même que les titres négociables ayant des échéances initiales à l'acquisition de 90 jours ou moins. Le produit d'intérêt sur les dépôts auprès d'autres institutions financières ainsi que sur les titres négociables est inclus dans le produit des placements.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

b) DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leurs cours, sans déduction des coûts de transaction.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les méthodes d'évaluation appropriées. Ces méthodes comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, les modèles d'évaluation des options, les modèles de crédit et les autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des méthodes d'évaluation en vertu desquelles les transactions sur le marché actuel ou les données observables du marché ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation utilisant la meilleure estimation des hypothèses du modèle le plus approprié.

c) INSTRUMENTS FINANCIERS

À la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers doivent être classés, d'après l'intention de la direction, dans l'une des catégories suivantes : désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou autres passifs financiers. En outre, les normes exigent que tous les instruments financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur sauf les prêts et les créances, les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers, aussi bien que les titres disponibles à la vente et les dérivés liés aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif. La juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale correspond normalement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe un marché actif sont généralement fondées sur les cours acheteurs pour les actifs financiers détenus et sur les cours vendeurs pour les passifs financiers. Lorsqu'il n'y a pas de prix indépendants disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les méthodes et les modèles d'évaluation.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance de même que les honoraires et les frais liés aux prêts et créances sont capitalisés, puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

(i) Juste valeur par le biais du résultat net :

Les instruments financiers classés comme comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et les pertes réalisés à la sortie, et les profits et les pertes non réalisés sont tous deux compris dans les produits financiers.

(ii) Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme placements détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu (« CAERE »), jusqu'à la vente ou la dépréciation, auquel cas la perte ou le profit cumulatif est transféré à l'état du résultat. Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, les variations des valeurs comptables relatives aux fluctuations du cours de change sont comptabilisées dans l'état du résultat et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans le CAERE comme il est indiqué ci-dessus.

Les titres qui n'ont pas de valeur cotée sur un marché actif sont comptabilisés au coût moins la dépréciation. Les pertes et les profits réalisés à la vente de ces titres ainsi que le produit d'intérêt et les dividendes connexes figurent dans le produit des placements.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

(iii) Prêts et créances

Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, sauf ceux classés comme disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et les créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement connexes. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, diminué des pertes de valeur.

(iv) Autres passifs financiers

Les passifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs.

d) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Banque Alterna détermine s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies dans les cas suivants :

- s'il existe une preuve objective d'une dépréciation résultant d'un événement générateur de pertes intervenu entre la comptabilisation initiale de l'actif et la date de clôture (« événement générateur de pertes »);
- l'événement générateur de pertes a eu une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers; et
- une estimation fiable du montant peut être faite.

Un événement générateur de pertes peut comprendre des signes que l'emprunteur ou un groupe d'emprunteurs éprouve des difficultés importantes, manque à ses obligations de payer des intérêts ou de rembourser le capital, court éventuellement à la faillite ou doit procéder à une restructuration financière d'une autre nature. Cet événement survient lorsqu'il existe des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés, comme des changements dans les versements à terme échu ou les conditions économiques corrélées avec les défaillances.

(i) Prêts et prêts douteux

Les prêts aux particuliers, les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux sont comptabilisés à la valeur du capital, moins une provision pour prêts douteux.

La Banque Alterna établit et maintient une provision pour prêts douteux qui est considérée comme la meilleure estimation des pertes probables liées au crédit existant dans son portefeuille de prêts compte tenu de la conjoncture. La provision inclut des provisions individuelles et collectives, revues régulièrement par la direction. La provision est accrue par des réserves pour prêts douteux qui sont imputées au résultat et réduites par les radiations, nettes des recouvrements.

La Banque Alterna détermine d'abord s'il existe des preuves objectives que des prêts, considérés isolément et individuellement importants, ont subi une dépréciation. Elle établit ensuite un montant collectif pour les prêts qui ne sont pas individuellement importants et pour les prêts qui sont importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective d'une dépréciation dans le cadre de l'évaluation individuelle.

Provision individuelle – Afin de permettre à la direction de déterminer si un événement générateur de pertes est survenu de manière individuelle, toutes les relations importantes avec les contreparties sont examinées périodiquement. L'évaluation tient compte de l'information actuelle et des événements liés à la contrepartie, comme des difficultés financières importantes ou une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital. S'il existe une preuve qu'une dépréciation entraînant une perte de valeur dans le cadre d'une relation avec une contrepartie individuelle est survenue, le montant de la perte est calculé et équivaut à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt, y compris les flux de trésorerie qui peuvent entraîner une saisie, après déduction des coûts d'obtention et de vente des sûretés données. La valeur comptable du prêt est réduite par l'utilisation d'un compte de dépréciation, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état du résultat à titre d'élément des coûts liés aux prêts.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Provision collective – L'évaluation collective de la dépréciation vise essentiellement à établir une provision pour les prêts qui sont individuellement importants, mais pour lesquels il n'existe pas de preuve objective qu'ils ont subi une dépréciation, ou qui ne sont pas individuellement importants, mais pour lesquels il existe, dans le portefeuille, une perte qui a probablement été subie et qui peut être raisonnablement estimable. Les prêts sont regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit semblables et la provision pour chaque groupe est déterminée selon des modèles statistiques fondés sur l'expérience. Les prêts qui ne sont pas considérés dépréciés lorsqu'ils ont été évalués individuellement sont visés par cet élément de la provision.

Radiation d'une mauvaise créance – Lorsqu'il n'y a aucune possibilité réaliste de recouvrement et que toutes les sûretés ont été réalisées ou cédées à la Banque Alterna, le prêt et toute provision correspondante sont sortis du bilan. Les recouvrements ultérieurs, le cas échéant, sont portés au crédit de la provision et comptabilisés dans l'état du résultat comme un élément des coûts liés aux prêts.

Reprise des pertes de valeur – Si, au cours d'une période ultérieure, le montant d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement baisse et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en réduisant le compte de provision en conséquence. Cette reprise est comptabilisée dans l'état du résultat.

Intérêt sur les prêts douteux – Une fois qu'un prêt est classé comme douteux et que la valeur comptable est réduite par une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé sur la nouvelle valeur comptable selon le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, afin d'évaluer la dépréciation.

Coûts de transaction – Les coûts de transaction sont les charges et les produits directs et différentiels qui sont liés à l'établissement du prêt. Les coûts de transaction (p. ex., les frais de demande de prêts commerciaux, les frais de courtage hypothécaire et les primes de rendement, les frais juridiques et les frais d'évaluation) sont différés et amortis par imputation au produit d'intérêt sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais non amortis nets sont inclus dans le solde du prêt correspondant.

Coûts liés aux prêts – Les coûts liés aux prêts incluent la provision pour pertes sur prêts, les radiations de créances douteuses et les frais de recouvrement.

Prêts restructurés – Les prêts restructurés sont des prêts dont les conditions contractuelles initiales ont été modifiées afin que l'on puisse accorder des concessions relativement à l'intérêt, au capital ou au remboursement pour des raisons liées aux difficultés financières éprouvées par le client ou le groupe de clients. La Banque Alterna restructure les prêts, dans des circonstances jugées appropriées, plutôt que de prendre possession des sûretés données. Elle peut donc prolonger les accords de paiement, accepter de nouvelles conditions de prêt, etc. Une fois que les modalités sont renégociées, le prêt n'est plus considéré comme en souffrance. La direction passe régulièrement en revue les prêts renégociés pour s'assurer que tous les critères sont respectés et que les paiements futurs seront vraisemblablement effectués. Les prêts continuent de faire l'objet d'une évaluation individuelle ou collective pour déterminer s'il y a eu une dépréciation, selon le taux d'intérêt effectif initial du prêt.

(ii) Dépréciation des actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la Banque Alterna évalue à la date du bilan consolidé s'il existe une preuve objective qu'un actif ou un groupe d'actifs est déprécié.

Dans le cas des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente, une preuve objective inclurait une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous du coût. Pour déterminer si la baisse de la juste valeur est « importante », on l'évalue par rapport au coût de l'investissement au moment de la comptabilisation initiale. Dans le cas d'une baisse « prolongée », l'évaluation est effectuée par rapport à la période pendant laquelle la juste valeur a été inférieure au coût initial de l'investissement. Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est évaluée selon les mêmes critères que les prêts.

BANQUE ALTERNA

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2017

Lorsqu'il existe une preuve de dépréciation, la perte non réalisée cumulée comptabilisée antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu (« AERE ») est retirée des AERE et comptabilisée dans l'état consolidé du résultat de la période. Ce montant représente la différence entre le coût d'acquisition (net des remboursements du capital et de l'amortissement) et la juste valeur actualisée de l'actif moins la perte de valeur sur ce placement comptabilisé antérieurement dans l'état du résultat. Les pertes de valeur des participations dans des capitaux propres classées comme disponibles à la vente ne sont pas reprises au moyen de l'état du résultat; les augmentations de leur juste valeur après dépréciation sont comptabilisées dans les AERE.

Les reprises au titre de la dépréciation des instruments de créance sont comptabilisées dans l'état du résultat si le recouvrement est objectivement lié à un événement précis survenant après la comptabilisation de la perte de valeur dans l'état du résultat.

e) DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

(i) Actifs financiers

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont venus à échéance; ou
- la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a pris en charge une obligation de les payer en entier sans délai important à un tiers dans le cadre d'un arrangement « avec flux identiques » et que l'une des deux situations suivantes s'applique :
 - la Banque Alterna a transféré la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif; ou
 - la Banque Alterna n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et des avantages de l'actif, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque la Banque Alterna a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie d'un actif ou a conclu un arrangement « avec flux identiques », mais n'a ni transféré ni conservé la totalité ou presque des risques et avantages de l'actif, ni transféré le contrôle de l'actif, l'actif est comptabilisé en fonction du droit que la Banque Alterna conserve sur l'actif. En pareil cas, la Banque Alterna comptabilise aussi un passif correspondant. L'actif transféré et le passif correspondant sont évalués d'une façon qui reflète les droits et les obligations que la Banque Alterna a conservés. Un droit conservé qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évalué à la valeur comptable initiale de l'actif ou au montant maximal de la contrepartie que la Banque Alterna pourrait être tenue de rembourser, selon le moindre des deux montants.

(ii) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif est acquittée ou annulée, ou qu'elle vient à échéance. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre auprès du même prêteur selon des modalités essentiellement différentes ou que les modalités d'un passif existant sont modifiées de façon considérable, cet échange ou cette modification est traité à titre de décomptabilisation du passif initial et de comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables est comptabilisé dans l'état du résultat.

(iii) Vente de créances hypothécaires

La Banque Alterna peut à l'occasion vendre une partie de son portefeuille titrisé de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux pour diversifier ses sources de financement et raffermir sa situation de trésorerie. Ces transactions sont comptabilisées conformément à l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et à ce titre les prêts correspondants sont décomptabilisés du bilan si les transactions réunissent les critères de décomptabilisation par la cession de certains risques et avantages à des parties tierces. Les profits ou les pertes sur ces transactions sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats. Pour certaines transactions, la Banque Alterna conserve la quasi-totalité des risques et avantages des prêts cédés. Par conséquent, ces prêts demeurent au bilan et le produit reçu est comptabilisé à titre de passif dans les bilans.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

f) DÉRIVÉS

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés comme un actif lorsqu'ils ont une juste valeur positive et comme un passif lorsqu'ils ont une juste valeur négative au poste « Instruments financiers dérivés » dans le bilan.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisés lorsqu'ils surviennent dans l'état des résultats, à moins que le dérivé ne soit un instrument de couverture dans le cadre d'une couverture admissible (se reporter à la rubrique « Comptabilité de couverture » ci-après).

(i) Dérivés incorporés

Les dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont évalués comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas considérés comme liés de près au contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés en tant qu'instruments financiers dérivés et évalués à la juste valeur, les changements étant comptabilisés dans l'état du résultat. Les seuls dérivés incorporés sont les options incorporées dans les dépôts à terme indexés de la Banque Alterna offerts aux clients (note 22a), à l'égard desquelles les dépôts hôtes sont comptabilisées au coût amorti.

ii) Comptabilité de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés, comme les swaps, afin de gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés aux fins de transaction ou à des fins spéculatives, mais plutôt à titre de couvertures économiques, dont certaines sont admissibles à la comptabilité de couverture. La Banque Alterna applique la comptabilité de couverture pour les instruments financiers dérivés qui respectent les critères spécifiés dans l'IAS 39. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas utilisée, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en résultat. Cela comprend les instruments utilisés aux fins de couverture économique qui ne respectent pas les exigences de la comptabilité de couverture.

Lorsque la comptabilité de couverture peut être utilisée, une relation de couverture doit être désignée comme telle et officiellement documentée dès sa mise en place en précisant l'objectif et la stratégie de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité de la couverture. L'évaluation de l'efficacité des dérivés qui sont utilisés dans les transactions de couverture pour contrebalancer les variations des flux de trésorerie des éléments couverts à la mise en place de la couverture et de manière régulière par la suite doit être documentée. La relation de couverture est inefficace dans la mesure où les variations cumulatives de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations cumulatives de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. L'efficacité exige une corrélation étroite des variations des flux de trésorerie. Le montant correspondant à l'inefficacité, pourvu que son importance n'empêche pas l'application de la comptabilité de couverture, est immédiatement comptabilisé en résultat.

iii) Couvertures de flux de trésorerie

La Banque Alterna désigne les couvertures de flux de trésorerie comme représentant une partie des stratégies de gestion des risques qui utilisent les dérivés pour atténuer notre exposition à la variation des flux de trésorerie d'instruments à taux variable. La tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est compensée par les AERE, comme il est indiqué ci-dessous, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie couverts soit comptabilisée en résultat au cours des périodes comptables futures, moment auquel le montant comptabilisé dans les AERE est reclassé dans le résultat. La tranche inefficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée distinctement dans les profits ou les pertes non réalisés sur les instruments financiers et de façon immédiate, soit dès que ces profits ou ces pertes surviennent. Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture est rompue et tout solde restant dans les AERE est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert. S'il est peu probable que la transaction de couverture soit de nouveau nécessaire, le solde dans les AERE est comptabilisé dans l'état des résultats.

g) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque Alterna.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture; les produits et les charges sont convertis au taux moyen annuel. Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres produits au cours de l'exercice.

h) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. L'amortissement est généralement comptabilisé selon une base linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. La durée d'utilité estimative des actifs est la suivante :

Mobilier et matériel	De 5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations corporelles est inclus dans les frais d'administration et d'occupation. L'entretien et les réparations sont également imputés aux frais d'administration et d'occupation. Les profits et pertes sur les cessions sont présentés dans les autres produits.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation annuel et une imputation pour dépréciation est comptabilisée dans la mesure où le montant recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif. Après la comptabilisation de la dépréciation d'un actif, la charge d'amortissement est ajustée au cours des périodes futures pour refléter la valeur comptable revue de l'actif. Si la dépréciation est plus tard reprise, la charge d'amortissement sera ajustée de façon prospective.

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées au moment de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculé comme la différence entre le produit net à la cession et la valeur comptable de l'actif) est comptabilisé dans les autres produits dans l'état du résultat au cours de la période pendant laquelle l'actif est décomptabilisé.

(i) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à la comptabilisation initiale au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, réduit de l'amortissement cumulé et des pertes de dépréciation accumulées.

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles peut être déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile restante. Les logiciels informatiques de la Banque Alterna sont considérés comme ayant une durée de vie déterminée et amortis sur 3 ans.

j) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

(i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer auprès de celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer le montant sont les taux d'impôt et les lois fiscales pratiquement en vigueur à la date de clôture.

(ii) Impôt sur le résultat différé

L'impôt sur le résultat différé est axé sur les différences temporelles à la date de clôture entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs, d'une part, et leurs valeurs comptables aux fins de l'information financière, d'autre part.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Des actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé aux fins des différences temporelles déductibles et des reports de crédits d'impôt et de pertes fiscales inutilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôt sur le résultat différé est examinée à la date de clôture et est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt sur le résultat différé. Les actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés sont réévalués à la date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra le recouvrement de l'actif d'impôt sur le résultat différé.

Les actifs et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont évalués aux taux d'impôt qui seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture.

L'impôt exigible et l'impôt sur le résultat différé qui ont trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont aussi comptabilisés dans les capitaux propres et non dans l'état du résultat.

Les actifs d'impôt sur le résultat différé et les passifs d'impôt sur le résultat différé sont compensés s'il existe un droit juridique ayant force exécutoire permettant de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible, et si l'impôt sur le résultat différé se rapporte à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

k) CONTRATS DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs spécifiques et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas à la Banque Alterna la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués sont des contrats de location simple. Les paiements des contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge dans l'état du résultat de façon linéaire sur la période de location. Les loyers conditionnels à payer sont comptabilisés comme une charge au cours de la période où ils sont engagés.

Les coûts de contrats de location simple sont comptabilisés comme une charge de façon linéaire sur la période de location, qui commence lorsque le locataire contrôle l'utilisation physique du bien.

l) COMPTABILISATION DES PRODUITS ET CHARGES

Le produit est comptabilisé lorsque le montant des produits et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction seront réalisés. Les critères de comptabilisation spécifiques suivants sont utilisés pour la comptabilisation des produits et des charges :

(i) Produit d'intérêt et charge d'intérêt

Le produit et la charge d'intérêt sont comptabilisés dans l'état du résultat pour tous les instruments financiers portant intérêt, sauf ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, en utilisant la méthode des intérêts effectifs. Cette méthode permet de calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier en affectant le produit d'intérêt ou la charge d'intérêt à la période pertinente en utilisant les flux de trésorerie futurs estimés. Les flux de trésorerie futurs estimés utilisés dans ce calcul incluent ceux déterminés par les modalités contractuelles de l'actif ou du passif, tous les frais considérés comme faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction directs et différentiels de même que toutes les autres primes ou tous les autres rabais.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux par suite d'une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur.

(ii) Autres produits

Les frais de service, les commissions et les autres revenus sont comptabilisés comme des produits lorsque les services correspondants ont été rendus ou fournis.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

m) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTS

Au cours de l'application des méthodes comptables, la direction a exercé son jugement et a effectué des estimations pour déterminer les montants comptabilisés dans les états financiers, surtout dans les cas décrits ci-après;

(i) Juste valeur des instruments financiers

La Banque Alterna évalue la juste valeur des instruments financiers, tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements désignés disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments dérivés, à chaque date de bilan. La Banque Alterna présente aussi la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans la note 20.

La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur repose sur l'hypothèse que la transaction ait lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en fonction des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non-financier (p. ex. immobilisations corporelles) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La Banque Alterna utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur, maximisant l'utilisation de données d'entrée observables qui sont pertinentes et minimisant l'utilisation de données d'entrée non observables.

Les actifs et les passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, qui est basée sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble :

Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur est directement ou indirectement observable

Niveau 3 – les techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont présentés dans les états financiers sur une base récurrente, la Banque Alterna détermine s'il y a eu des transferts entre les niveaux en réévaluant la catégorisation (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Il n'y a aucun actif ou passif pour lequel la juste valeur est évaluée qui a été classé au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Pour les fins de présentation de l'information sur la juste valeur, la Banque Alterna a déterminé les catégories des actifs et des passifs en fonction de la nature, des caractéristiques et des risques de l'actif ou du passif et du niveau de hiérarchie des justes valeurs, tel qu'expliqué ci-dessus.

(ii) Pertes de valeur sur les prêts et avances

La Banque Alterna revoit ses prêts et ses avances individuellement importants à la date de clôture pour déterminer si une perte de valeur devrait être comptabilisée dans l'état du résultat. Plus particulièrement, la direction doit exercer son jugement dans l'estimation du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs pour déterminer s'il y a eu dépréciation. Afin d'estimer ces flux de trésorerie, la Banque Alterna pose des jugements quant à la situation financière de l'emprunteur et à la valeur réalisable nette des instruments de garantie. Ces estimations reposent sur des hypothèses à l'égard d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, les résultats réels peuvent différer, entraînant des modifications futures de la provision.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Les prêts et les avances qui ont été évalués individuellement et qui n'ont pas subi de dépréciation ainsi que tous les prêts et avances individuellement non importants sont alors évalués collectivement, en groupes d'actifs comportant des caractéristiques de risque similaires, afin de déterminer s'il faut établir une provision à l'égard des événements générateurs de pertes survenus pour lesquels il existe des preuves objectives, mais dont les effets ne sont pas encore évidents. L'évaluation collective tient compte des données du portefeuille de prêts (comme la qualité du crédit, les niveaux des arriérés, l'utilisation du crédit, les ratios prêt/garantie, etc.), des concentrations de risque et des données économiques (y compris les niveaux de chômage, les indices des prix dans l'immobilier et le rendement constaté dans les différents groupes).

La perte de valeur sur les prêts et les avances est présentée plus en détail à la note 5.

(iii) Dépréciation des placements disponibles à la vente

La Banque Alterna revoit ses titres désignés comme des placements disponibles à la vente à la date de clôture pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation. Elle exerce alors un jugement similaire à celui démontré dans le cadre de l'évaluation individuelle des prêts et avances.

(iv) Actifs d'impôt sur le résultat différé

Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable pourra être utilisé pour éponger les pertes fiscales. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser; on tient alors compte du moment où pourra se dégager un bénéfice imposable futur et de son ampleur.

n) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. La Banque Alterna n'a pas l'intention d'adopter ces normes par anticipation. Les normes ci-dessous devraient avoir une incidence sur les états financiers de la Banque Alterna :

IFRS 9, Instruments financiers (en remplacement de l'IAS 39)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases (classement et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture) qui ont constitué le projet de remplacement de la norme IAS 39 et de toutes les versions antérieures de l'IFRS 9. La norme IFRS 9 définit, à l'aide de principes, une méthode de classement des actifs financiers fondée sur le modèle économique de l'entité et sur la nature contractuelle des flux de trésorerie provenant de l'actif. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu ou au coût amorti. Le classement et l'évaluation du passif financier demeurent généralement inchangés, à l'exception de la comptabilisation des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat étendu, pour les éléments du passif désignés à la juste valeur marchande.

La norme IFRS 9 présente également une méthode de comptabilisation de la dépréciation pour les pertes prévues; cette méthode est applicable à tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La méthode comporte trois étapes : 1) à leur comptabilisation initiale, les pertes sur prêts prévues jusqu'à 12 mois après leur déclaration sont constatées en résultats et une provision pour pertes est établie; 2) si le risque de crédit augmente considérablement et que le risque de crédit qui en résulte n'est pas considéré comme faible, des pertes sur prêts prévues sont constatées pour la pleine durée de vie de l'instrument; 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié sur le plan du risque de crédit, les intérêts sont calculés à partir de la valeur comptable de l'actif, nette de la provision pour pertes, plutôt qu'à partir de la valeur comptable brute de l'actif. Enfin, la norme IFRS 9 définit une nouvelle méthode pour l'application de la comptabilité de couverture. Cette méthode de comptabilisation des relations de couverture permet de mieux refléter les mesures de gestion du risque de l'entité.

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Banque Alterna est en cours d'évaluation.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

IFRS 16 – Contrats de location (« IFRS 16 ») (en remplacement de l'IAS 17)

La norme IFRS 16, publiée en janvier 2016, énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des contrats de location pour les deux parties d'un contrat. La nouvelle norme remplace l'ancienne norme IAS 17, *Contrats de location*. Les changements concernent principalement la comptabilité des preneurs à bail. La nouvelle norme exige que tous les contrats de location d'une durée supérieure à 12 mois soient inscrits au bilan. Un passif financier sera comptabilisé pour l'obligation locative. Un actif non financier correspondant sera comptabilisé pour le droit d'utilisation. L'obligation couvre la durée totale du contrat de location, qui comprend la période de location non dissimulable, en plus de toute période de renouvellement facultative pour laquelle il existe une importante incitation économique pouvant être exercée par le preneur.

Pour les preneurs, tous les éléments du passif de location seront comptabilisés à la juste valeur et les paiements au titre des contrats de location seront répartis entre les intérêts débiteurs et les réductions du capital. Le droit d'utilisation sera amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire relativement à la durée de vie utile de l'actif ou à la durée du contrat de location, si elle y est plus courte. En fait, cette méthode entraînera une augmentation des charges au cours des premières années du contrat, comme les frais débiteurs diminueront au fil du temps.

La Banque Alterna a un certain nombre de contrats de location-exploitation, composés principalement de baux immobiliers, qui sont comptabilisés hors bilan. Les paiements au titre des contrats de location sont comptabilisés dans les résultats au fur et à mesure qu'ils sont effectués. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'incidence de la norme modifiée sur la situation et les résultats financiers de la Banque Alterna n'a pas encore été évaluée.

3. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Désignés comme disponibles à la vente :		
Dépôts à terme	101 038	45 250
Instruments du marché monétaire	12,220	7 293
Valeurs émises ou garanties par des obligations souveraines*	-	20 553
Autres placements	60	-
Désignés à la juste valeur au moyen du résultat net		
Valeurs émises ou garanties par des obligations souveraines*	44 592	-
	157 910 \$	73 096 \$

* Obligations souveraines – Obligations directes du gouvernement du Canada ou obligations garanties directement par le gouvernement du Canada.

Tous les placements de la Banque Alterna ont été comptabilisés à la juste valeur. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pendant les exercices 2017 et 2016.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

4. PRÊTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts personnels	17 794 \$	17 754 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	484 680	148 309
Prêts commerciaux	20 104	36 714
	522 578	202 777 \$
Moins la provision pour prêts douteux (note 5)	(148)	(143)
	522 430 \$	202 634 \$

5. PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX ET PRÊTS DOUTEUX

a) PROVISION POUR PRÊTS DOUTEUX

(en milliers de dollars)	31 décembre 2017			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	96 \$	47 \$	- \$	143 \$
Moins : prêts radiés	(130)	(27)	-	(157)
Plus : recouvrement sur prêts radiés	16	-	-	16
Plus : provision imputée à l'exploitation	86	60	-	146
Solde à la fin de l'exercice	68 \$	80 \$	- \$	148 \$
Provision individuelle				80 \$
Provision collective				68
				148 \$

(en milliers de dollars)	31 décembre 2016			
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Total
Solde au début de l'exercice	143 \$	6 \$	-	149 \$
Moins : prêts radiés	(139)	-	-	(139)
Plus : recouvrement sur prêts radiés	29	-	-	29
Plus : provision imputée à l'exploitation	63	41	-	104
Solde à la fin de l'exercice	96 \$	47 \$	-	143 \$
Provision individuelle				61 \$
Provision collective				82
				143 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

b) PRÊTS DOUTEUX

En fin d'exercice, le solde des prêts douteux, avant tout recouvrement obtenu grâce aux garanties associées à ces prêts, était comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts personnels	15 \$	21 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	870	639
Prêts commerciaux	-	-
	885 \$	660 \$

Une provision individuelle de 80 000 \$ (2016 – 61 000 \$), qui tient compte du recouvrement obtenu sur les garanties, a été comptabilisée sur ces prêts douteux.

c) PRÊTS EN SOUFFRANCE NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme étant en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance stipulée dans le contrat. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance non classés comme douteux, puisqu'ils sont soit : i) en souffrance depuis moins de 90 jours; ou ii) en souffrance depuis moins de 180 jours et entièrement garantis, et on peut raisonnablement s'attendre à ce que les efforts de recouvrement aboutissent au remboursement.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	711 \$	126 \$	-	837 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	2 602	645	380	3 627
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	3 313 \$	771 \$	380 \$	4 464 \$

(en milliers de dollars)	31 déc. 2016			
	De 1 à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts personnels	817 \$	253 \$	-	1 070 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	3 702	775	239	4 716
Prêts commerciaux	-	-	-	-
	4 519 \$	1 028 \$	\$239 \$	5 786 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

d) BIENS REÇUS EN GARANTIE

Le rehaussement de crédit que la Banque Alterna détient comme garantie de prêts comprend : i) des terrains et des immeubles résidentiels; ii) des droits de recours sur des actifs commerciaux, comme des immeubles, du matériel, des stocks et des créances; iii) des droits de recours sur des biens immobiliers commerciaux qu'elle finance; et iv) des droits de recours sur des liquidités, des garanties et des titres.

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts qui ne sont ni en souffrance ni douteux, en pourcentage du total des prêts	99 %	97 %
Saisie de biens reçus en garantie : valeur comptable à la date de clôture des biens donnés en garantie détenus au cours de la période (en milliers de dollars)	888 \$	496 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	160 \$	614 \$	774 \$
Acquisitions	9	-	9
Cessions	(67)	(249)	(316)
Solde au 31 décembre 2017	102	365	467
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	143	588	731
Amortissement	5	9	14
Perte de valeur	3	-	3
Cessions	(67)	(249)	(316)
Solde au 31 décembre 2017	84	348	432
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	17	26	43
Solde au 31 décembre 2017	18 \$	17 \$	35 \$

(en milliers de dollars)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	171 \$	658 \$	829 \$
Acquisitions	-	-	-
Cessions	(11)	(44)	(55)
Solde au 31 décembre 2016	160 \$	614 \$	774 \$
Amortissement et perte de valeur :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	146	547	693
Amortissement	8	85	93
Perte de valeur	-	-	-
Cessions	(11)	(44)	(55 \$)
Solde au 31 décembre 2016	143 \$	588 \$	731 \$
Valeur comptable nette :			
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	25 \$	111 \$	136 \$
Solde au 31 décembre 2016	17 \$	26 \$	43 \$

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2017 est de 14 000 \$ (96 000 \$ en 2016) et figure dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état du résultat.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Les pertes de valeur sur les immobilisations corporelles figurent dans les frais d'administration et d'occupation à même les charges d'exploitation de l'état du résultat.

La valeur comptable brute des immobilisations entièrement amorties, mais toujours utilisées, est de 364 000 \$ au 31 décembre 2017 (455 000 \$ au 31 décembre 2016).

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels 2017	Logiciels 2016
Coût :		
Solde au 1 ^{er} janvier	618 \$	- \$
Acquisitions	744	618
Cessions	-	-
Solde au 31 décembre	1 362 \$	618 \$
Amortissement et perte de valeur :		
Solde au 1 ^{er} janvier	125	-
Amortissement	207	125
Perte de valeur	-	-
Cessions	-	-
Solde au 31 décembre	332	125
Valeur comptable nette :		
Solde au 1 ^{er} janvier	493	-
Solde au 31 décembre	1 030 \$	493 \$

Le total de l'amortissement imputé aux résultats en 2017 est de 207 000 \$ (125 000 \$ en 2016) et figure dans les frais d'administration à même les charges d'exploitation de l'état des résultats. Tous les logiciels informatiques sont acquis, et non développés.

8. AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Titrisation de créances et charges reportées	11 647 \$	4 464 \$
Intérêts courus à recevoir	2 169	783
Charges payées d'avance et charges reportées	1 825	161
Créances de la société mère	1 629	39 282
Autres	1 086	987
	18 356 \$	45 677 \$

9. DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Dépôts à vue	373 961 \$	212 209 \$
Dépôts à terme	122 344	101 365
Régimes enregistrés	82 007	31 720
	578 312 \$	345 294 \$

Au 31 décembre 2017, la Banque Alterna détenait des dépôts en dollars américains pour ses clients s'élevant à 355 000 \$ US (572 000 \$ US au 31 décembre 2016) avec une valeur comptable de 446 000 \$ (768 000 \$ au 31 décembre 2016).

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

10. EMPRUNTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Emprunts	2 879 \$	- \$
Pensions sur titres	1 620	-
	4 499 \$	- \$

La Banque Alterna a accès à une facilité de crédit de 30 000 000 \$ auprès de Central 1 Credit Union (Central 1). La facilité de crédit est garantie par la société mère de la Banque Alterna, soit Alterna Savings and Credit Union Limited (Caisse Alterna). Le solde de ces facilités de crédit était nul en fin d'exercice (nul au 31 décembre 2016).

La Banque Alterna a également accès à une facilité de crédit renouvelable de 25 000 000 \$ auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'entremise de la Caisse Alterna, sa société mère, dont le solde impayé était de 2 879 000 \$ au 31 décembre 2017. La facilité est garantie par une sûreté hypothécaire assurée.

Les emprunts comprennent également 1 620 000 \$ d'emprunts à court terme sous forme d'ententes de mise en pension sur titres conclues avec Central 1.

11. PASSIF DE TITRISATION HYPOTHÉCAIRE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Passif de titrisation hypothécaire	83 609 \$	17 028 \$

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, des fonds propres et des taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut, pour financer sa croissance, des ententes de titrisation des prêts hypothécaires.

La Banque Alterna regroupe les prêts hypothécaires assurés sur maisons unifamiliales et immeubles d'habitation en titres adossés à des créances hypothécaires (TACH), puis les vend à des tiers ou à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La FCH est financée par l'émission des OHC, qui sont vendues à des tiers investisseurs dans le cadre du Programme des obligations hypothécaires du Canada. La création de TACH n'entraîne pas la décomptabilisation des prêts hypothécaires sous-jacents, puisque la Banque Alterna a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

La Banque Alterna a conclu certaines opérations qui permettent le transfert du droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie résiduels des prêts hypothécaires et de transférer la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, y compris les risques de crédit, de taux d'intérêt, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix. Dans ces cas, les prêts hypothécaires sont décomptabilisés du bilan, comme décrit dans la note 2(e)(iii). Si les critères ne sont pas respectés, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés dans les états financiers et un emprunt garanti est comptabilisé à l'égard de toute contrepartie reçue.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Prêts hypothécaires titrisés :		
Au bilan (et compris dans les prêts)	99 724 \$	40 561 \$
Hors bilan	325 229	103 396

12. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Créditeurs et frais courus	1 564 \$	580 \$
Intérêts courus à payer	1 335	1 068
	2 899 \$	1 648 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

13. CONTRATS DE LOCATION

ENGAGEMENTS LIÉS AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location simple de la Banque Alterna sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location		
Moins de 1 an	31 \$	43 \$
De 1 à 5 ans	29	61
Plus de 5 ans	-	-
Total des paiements minimums futurs exigibles sur les contrats de location	60 \$	104 \$

Pendant l'exercice 2017, un montant de 82 000 \$ a été comptabilisé comme une charge, au titre des frais d'occupation, dans l'état du résultat, relativement aux contrats de location simple (109 000 \$ en 2016).

Tous les contrats de location simple peuvent être renouvelés; dans ce cas, les modalités seront renégociées.

14. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Banque Alterna est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, comportant des droits de vote ordinaires.

Au 31 décembre 2017, il y avait 3 500 001 actions ordinaires émises et en circulation (1 500 001 en 2016), dont 3 500 000 d'une valeur nominale de 10 \$ par action et une action ordinaire d'une valeur nominale de 1 \$. En 2017, la société mère de la Banque Alterna a souscrit 2 000 000 d'actions ordinaires supplémentaires au prix de 10 \$ l'action. Il n'y a aucune action émise qui n'est pas entièrement payée.

15. PRODUIT D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Produit d'intérêt :		
Prêts personnels	746 \$	695 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 838	3 946
Prêts commerciaux	1 447	568
Swaps	48	-
	8 079 \$	5 209 \$
Charge d'intérêt :		
Dépôts à vue	5 398 \$	1 233 \$
Dépôts à terme	1 369	1 794
Régimes enregistrés	1 250	363
Emprunts	6	-
Coût de financement de la titrisation hypothécaire	1 936	180
	9 959 \$	3 570 \$

Aucun produit d'intérêt n'a été comptabilisé au titre des prêts douteux pour les exercices se terminant le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016, puisque ces derniers étaient pleinement provisionnés.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

16. PRODUIT DES PLACEMENTS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Produits sur les actifs financiers à la juste valeur au moyen du résultat net	681 \$	- \$
Produits sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente	4 172	1 125
	4 853 \$	1 125 \$

17. AUTRES PRODUITS

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Devises	1 177 \$	138 \$
Frais de service	242	198
Commissions	200	188
Profits (pertes) net(te)s sur instruments financiers dérivés	(178)	647
Profits nets de titrisation	2 980	980
Divers	123	34
	4 544 \$	2 185 \$

Les profits nets de titrisation comprennent des profits bruts de 4 955 000 \$ (1 580 000 \$ en 2016) moins les frais connexes, déduction faite des frais liés aux OHC de 1 975 000 \$ (600 000 \$ en 2016).

18. CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Frais d'administration	2 718 \$	1 724 \$
Salaires et avantages sociaux	1 507	1 699
Marketing et relations avec la communauté	754	791
Frais d'occupation	129	268
	5 108 \$	4 482 \$

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments importants de l'actif (du passif) d'impôt différé de la Banque Alterna sont comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Provision pour prêts douteux	20 \$	23 \$
Instruments dérivés	(21)	15
Immobilisations corporelles	(11)	4
Divers	18	-
	6 \$	42 \$
Éléments figurant au bilan :		
Actif d'impôt différé	399 \$	88 \$
Passif d'impôt différé	(393)	(46)
Actifs d'impôts différés nets	6 \$	42 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés aux taux prévus par la loi, et de la charge d'impôt se présente ainsi :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Charge d'impôt prévue aux taux fédéral et provincial combinés	590 \$	27 %	86 \$	27 %
Écart entre les taux	(1)	- %	(5)	(2 %)
Divers – nets	55	2 %	-	- %
	644 \$	29 %	81 \$	25 %

Les éléments de la charge d'impôt pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
	Montant	Montant
Impôt exigible		
Impôt exigible	749 \$	86 \$
Impôt différé		
À l'égard de la naissance et de la résorption d'écarts temporaires	(105)	(5)
Charge d'impôt figurant dans l'état du résultat	644 \$	81 \$

L'impôt se rapportant aux éléments imputés aux autres éléments du résultat étendu au cours de l'exercice se présente comme suit :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Variation des profits et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	151 \$	12 \$
Variation des profits et pertes sur dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(26)	-
	125 \$	12 \$

Au 31 décembre 2017, il n'y avait pas de passif d'impôt éventuel ni d'actif d'impôt éventuel à comptabiliser selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

20. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Banque Alterna pour chaque catégorie d'instrument financier, y compris la juste valeur des emprunts calculée avant la provision pour prêts douteux, suivant les méthodes d'évaluation et les hypothèses présentées ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017		31 déc. 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Disponibles à la vente :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 725 \$	18 725 \$	68 826 \$	68 826 \$
Placements	157 910	157 910	73 096	73 096
Désignés à la juste valeur marchande par le biais du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	47	47	75	75
– contrats à terme sur obligations	612	612	27	27
Prêts et créances :				
Prêts				
– prêts personnels	17 794	17 910	17 754	17 794
– prêts hypothécaires résidentiels	484 680	491 893	148 309	152 518
– prêts commerciaux	20 104	20 377	36 714	36 827
TOTAL DE L'ACTIF	699 872 \$	707 474 \$	344 801 \$	349 163 \$
Autres éléments de passif :				
Dépôts				
– dépôts à vue	373 961	373 961	212 209	222 581
– dépôts à terme	122 344	120,486	101,365	103 359
– régimes enregistrés	82 007	81,919	31,720	30 575
Passif de titrisation hypothécaire	83 609	84,702	17,028	17 028
Emprunts	4 499	4,499	-	-
Désignés à la juste valeur marchande au moyen du résultat net :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux	56	56	-	-
– options incorporées	47	47	75	75
– contrats à terme sur obligations	207	207	39	39
TOTAL DU PASSIF	666 730 \$	665 877 \$	362 436 \$	373 657 \$

La direction a évalué que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable, en raison principalement de la courte échéance de ces instruments.

L'IFRS 13 (*Indications sur l'évaluation à la juste valeur*) définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation (c'est-à-dire un prix de sortie). Les méthodes et les hypothèses suivantes ont servi à estimer les justes valeurs :

(i) La juste valeur des placements disponibles à la vente est dérivée des méthodes de l'actualisation des flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont fondés sur des données observables sur le marché, autres que les prix cotés, qui comprennent les taux d'intérêt pertinents se rapportant à la valeur des placements.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

(ii) La Banque Alterna s'engage dans des instruments financiers dérivés avec des contreparties, principalement des institutions financières ayant obtenu des notes de première qualité des principales agences de notation. Les instruments dérivés évalués selon des techniques d'évaluation sont les options achetées et les options incorporées. La technique d'évaluation la plus fréquente utilise les calculs de la valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses données dont la qualité du crédit des contreparties et les courbes de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2017, la valeur par référence au marché des positions d'actifs dérivés est nette d'un rajustement de l'évaluation du crédit attribuable au risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de respecter ses engagements. Les changements du risque de crédit de contreparties n'ont eu aucun effet important sur les autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Banque Alterna tient compte également du risque de non-exécution de la part des contreparties (pour les options achetées) ou de son propre risque de non-exécution (dans le cas des passifs dérivés incorporés). Au 31 décembre 2017, la Banque Alterna jugeait que ces risques étaient négligeables.

(iii) Les prêts personnels, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts commerciaux et les dépôts – à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon les taux d'intérêt en vigueur sur les instruments ayant des échéances restantes similaires. La juste valeur de tous les types de prêts consentis est calculée avant la provision pour prêts douteux.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent le classement hiérarchique des actifs et des passifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 :

au 31 déc. 2017 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers disponibles à la vente	- \$	157 910 \$	- \$	157 910 \$
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	-	47	-	47
– contrats à terme sur obligations	-	612	-	612
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :				
Prêts				
– prêts personnels	- \$	-	17 910	17 910
– prêts hypothécaires résidentiels	-	-	491 893	491 893
– prêts commerciaux	-	-	20 377	20 377
Passifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers dérivés				
- swaps de taux	- \$	56 \$	-	56 \$
– options incorporées	-	47	-	47
– contrats à terme sur obligations	-	207	-	207
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées :				
Dépôts				
– dépôts à vue	-	373 961 \$	-	373 961 \$
– dépôts à terme	-	120 486	-	120 486
– régimes enregistrés	-	81 919	-	81 919
Passif de titrisation hypothécaire	-	84 702	-	84 702
Emprunts	-	4 499	-	4 499

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

au 31 déc. 2016 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers disponibles à la vente	- \$	73 096 \$	- \$	73 096 \$
Instruments financiers dérivés				
– options achetées	-	75	-	75
– contrats à terme sur obligations	-	27	-	27
Actifs pour lesquels les justes valeurs sont				
Prêts				
– prêts personnels	-	-	17 794	17 794
– prêts hypothécaires résidentiels	-	-	152 518	152 518
– prêts commerciaux	-	-	36 827	36 827
Passifs évalués à la juste valeur :				
Instruments financiers dérivés				
– options incorporées	- \$	75 \$	- \$	75 \$
– contrats à terme sur obligations	-	39	-	39
Passifs pour lesquels les justes valeurs sont présentées				
Dépôts				
– dépôts à vue	-	222 581	-	222 581
– dépôts à terme	-	103 359	-	103 359
– régimes enregistrés	-	30 575	-	30 575
Passif de titrisation hypothécaire	-	17 028	-	17 028

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant les exercices terminés le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016.

21. NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Banque Alterna est exposée aux risques suivants liés aux instruments financiers qu'elle détient : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ce qui suit est une description de ces risques et de la manière dont la Banque Alterna gère son exposition à ces risques.

a) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Pour la Banque Alterna, les trois principales catégories d'actif exposées au risque de crédit sont les prêts, les placements et les instruments financiers dérivés inscrits au bilan.

L'objectif de la Banque Alterna en matière de risque de crédit est de réduire cette perte financière, dans la mesure du possible. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de crédit pour les prêts et la Politique de placement et d'instruments dérivés. Le conseil d'administration (conseil) examine et approuve annuellement ces politiques.

En matière des prêts, la Banque Alterna minimise son exposition au risque de crédit en :

- délimitant la zone géographique de son marché cible;
- limitant la somme prêtée à un emprunteur à un moment donné, soit 100 000 \$ sous forme de prêts personnels non garantis par emprunteur, 1 500 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires résidentiels par emprunteur, 4 000 000 \$ sous forme de prêts hypothécaires commerciaux, prêts sur nantissement et prêts à terme par emprunteur, et un total de 4 000 000 \$ sous forme de prêts par emprunteur et personnes rattachées;
- effectuant une analyse de crédit avant l'autorisation d'un prêt;
- obtenant des garanties appropriées;
- établissant des taux basés sur le risque; et
- limitant la concentration par région et par secteur d'activité dans le cas de prêts commerciaux.

BANQUE ALTERNA

Notes afférentes aux états financiers

au 31 décembre 2017

L'exposition aux prêts est gérée et surveillée à l'aide de la mise en place de limites de crédit par emprunteur individuel et personnes rattachées ainsi que d'un processus d'examen du crédit. Cet examen assure que l'emprunteur se conforme à la politique interne et aux normes de souscription. La Banque Alterna se sert d'une garantie accessoire, généralement sous forme de charges fixes et flottantes sur les actifs des emprunteurs. Le risque de crédit est aussi géré par une analyse périodique de la capacité des clients à rencontrer leurs obligations de remboursement de l'intérêt et du capital ainsi que par l'ajustement des limites d'emprunt le cas échéant.

La Banque Alterna obtient des garanties à l'égard des avances et des prêts accordés aux clients, sous forme d'hypothèques sur les biens, d'autres titres nominatifs sur les actifs et de cautionnements. L'estimation des justes valeurs est fondée sur la valeur de l'instrument de garantie évaluée au moment de l'emprunt, laquelle n'est actualisée que s'il y a renouvellement de l'emprunt en question ou lorsque ce dernier devient un prêt douteux.

La Banque Alterna liquide le bien affecté en garantie, afin de recouvrer une partie ou la totalité de l'exposition au risque engagé lorsque l'emprunteur est incapable de satisfaire son obligation primaire ou refuse de le faire.

Le risque de crédit pour les prêts hypothécaires garantis par des biens fonciers résidentiels est limité, car 54 % (62 % en 2016) de ces prêts bénéficient d'une assurance auprès de sociétés d'assurance hypothécaire. La Banque Alterna surveille aussi le risque de concentration des prêts commerciaux en établissant des limites maximales d'exposition pour le total des soldes d'emprunt par secteur. La valeur comptable de l'actif financier constaté aux états financiers consolidés, nets des pertes de valeur, représente l'exposition maximale de la Banque Alterna au risque de crédit, sans tenir compte de la valeur des garanties obtenues, le cas échéant.

La Banque Alterna atténue les risques de contrepartie des placements et des instruments dérivés en agrégeant l'exposition de contrepartie de chaque émetteur et en respectant les directives sur la qualité telles que notées dans sa politique sur les placements et les instruments dérivés. Les placements autres que ceux émis par le gouvernement du Canada et ses sociétés d'État sont diversifiés en limitant les placements auprès d'un seul émetteur à un maximum de 25 % du total du portefeuille.

Pour les placements et les dérivés, le risque est déterminé en évaluant l'exposition à des contreparties individuelles pour s'assurer que le total de la juste valeur des placements et des dérivés respecte la limite déterminée par la politique. Cela permet aussi de réduire le risque de concentration du portefeuille. La qualité des contreparties est évaluée par deux agences d'évaluation de crédit, DBRS et S&P.

La Banque Alterna n'a aucune exposition importante au risque de crédit provenant d'une seule contrepartie ou d'un groupe de contreparties ayant des caractéristiques similaires, en raison de l'établissement de limites prudentes.

b) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut deux types de risque : le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

(i) Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries entre les échéances et les types de taux d'intérêt (fixe c. variable) de ses actifs et de ses passifs financiers.

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui concerne le risque de taux d'intérêt est d'optimiser la marge d'intérêt tout en respectant les limites de la politique approuvée à cet égard.

Le risque de taux d'intérêt est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna fait état du risque de taux d'intérêt, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif (ALCO), mensuellement, et au conseil d'administration, au moins trimestriellement.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

L'exposition maximale au risque de taux d'intérêt à court terme que la Banque Alterna tolère sur une période de 12 mois est limitée à 5 % du produit d'intérêt net moyen prévu, avec un niveau de confiance de 95 %. L'exposition tolérable maximale au risque de taux d'intérêt au niveau du bilan entier est limitée à une baisse de 4,5 % de la valeur du marché de l'avoir, afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt à long terme. Au 31 décembre 2017, les résultats de ces mesures étaient de 0,98 % (1,41 % en 2016) et 2,48 % (0,24 % en 2015), respectivement. Au 31 décembre 2017, la Banque Alterna était en conformité avec cette politique.

Le tableau suivant présente l'exposition de la Banque Alterna au risque de taux d'intérêt en raison des asymétries, ou écarts, entre ses actifs et ses passifs financiers. Les instruments financiers ont été présentés selon la date la plus rapprochée entre la date de réévaluation contractuelle et la date d'échéance, par rapport à la date d'achat. Certaines dates de réévaluation contractuelle ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés. La moyenne pondérée des taux d'intérêt présentée représente les taux historiques, dans le cas d'instruments à taux fixe comptabilisés au coût amorti, et les taux de marché en vigueur, dans le cas d'instruments à taux variable ou comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés sont présentés dans la catégorie des taux variables.

(en milliers de dollars)								31 déc. 2017	31 déc. 2016
Échéance									
	Non sensible aux taux d'intérêt	Taux variable sur demande	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 13,436	\$ 5,289	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 18,725	\$68,826	
Taux d'intérêt	-	0.80%	-	-	-	-	0.23%	0.63%	
Placements	\$ -	\$ -	\$ 13,022	\$ 21,102	\$ 123,786	\$ -	\$ 157,910	\$73,096	
Taux d'intérêt	-	-	1.08%	1.46%	2.42%	-	2.18%	0.90%	
Prêts personnels	\$ -	\$ 16,932	\$ 80	\$ 117	\$ 597	\$ -	\$ 17,726	\$17,658	
Taux d'intérêt	-	4.30%	10.62%	10.51%	11.20%	-	4.60%	3.99%	
Prêts hypothécaires résidentiels	\$ -	\$ 2,779	\$ 60,055	\$ 83,613	\$ 337,210	\$ 942	\$ 484,599	\$148,262	
Taux d'intérêt	-	4.52%	2.89%	2.89%	2.87%	3.22%	2.88%	2.80%	
Prêts commerciaux	\$ -	\$ 5,840	\$ 2,493	\$ 4,368	\$ 5,668	\$ 1,735	\$ 20,104	\$36,714	
Taux d'intérêt	-	7.16%	3.04%	4.14%	2.97%	3.10%	4.46%	2.96%	
Divers	\$ 19,428	\$ 612	\$ 11	\$ 7	\$ 29	\$ -	\$ 20,087	\$46,490	
TOTAL DE L'ACTIF	\$ 32,864	\$ 31,452	\$ 75,661	\$ 109,207	\$ 467,290	\$ 2,677	\$ 719,151	\$ 391,046	
Dépôts	\$ -	\$ 439,740	\$ 13,969	\$ 44,616	\$ 79,984	\$ -	\$ 578,309	\$345,294	
Taux d'intérêt	-	1.69%	1.59%	1.72%	1.60%	-	1.68%	1.63%	
Passif de titrisation hypothécaire	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 81,579	\$ 2,030	\$ 83,609	\$17,028	
Taux d'intérêt	-	-	-	-	2.13%	2.57%	2.14%	1.37%	
Emprunts	\$ -	\$ -	\$ 4,499	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 4,499	\$ -	
Taux d'intérêt	-	-	2.52%	-	-	-	2.52%	-%	
Divers	\$ 3,543	\$ 263	\$ 11	\$ 7	\$ 29	\$ -	\$ 3,853	\$1,762	
Avoir des actionnaires	\$ 48,881	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 48,881	\$26,962	
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	\$ 52,424	\$ 440,003	\$ 18,479	\$ 44,623	\$ 161,592	\$ 2,030	\$ 719,151	\$ 391,046	
ÉCART DE CONCORDANCE	\$ (19,560)	\$ (408,551)	\$ 57,182	\$ 64,584	\$ 305,698	\$ 647	\$ -	\$ -	

(ii) **Analyse de sensibilité** – Les principaux paramètres utilisés par la Banque Alterna pour surveiller le risque de taux d'intérêt sont le bénéfice à risque et la valeur économique des capitaux propres à risque. Le bénéfice à risque représente la variation des intérêts créditeurs suivant un choc prédéterminé aux taux d'intérêt. Cette exposition est mesurée sur une période de 12 mois. La valeur économique des capitaux propres à risque est définie comme la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actif résultant d'un choc prédéterminé aux taux d'intérêt par rapport à la variation de la valeur actualisée du portefeuille de passif résultant du même choc. L'incidence estimée d'un choc de 100 points de base sur ces paramètres est présenté ci-dessous.

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Bénéfice à risque	(86 \$)	(92 \$)
Valeur économique des capitaux propres à risque	(2,48 %)	(0,24 %)

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

(iii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le résultat net de la Banque Alterna est exposé au risque de change en raison des placements en dollars américains et des dépôts en dollars américains des clients.

La Banque Alterna réduit le risque de change en détenant des espèces en dollars américains. Le risque de change est géré conformément à la Politique de gestion du risque structural. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

La Banque Alterna évalue quotidiennement le risque de change en fonction du pourcentage des actifs financiers libellés en devises par rapport aux passifs financiers similaires libellés en devises. Au 31 décembre 2017, le pourcentage des actifs financiers libellés en devises se situait entre 90 % et 110 % des passifs financiers libellés en devises.

Dans le cas d'une augmentation (diminution) instantanée de 10 % du taux de change, le résultat net de la Banque Alterna a une exposition minimale.

c) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Banque Alterna éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Banque Alterna est exposée au risque de liquidité en raison de l'asymétrie des échéances des actifs et des passifs financiers, ainsi que de l'incertitude liée aux rentrées et aux sorties quotidiennes de trésorerie.

Le risque de liquidité est géré conformément à la Politique de gestion de la liquidité et du financement. Cette politique est examinée et approuvée annuellement par le conseil. La Banque Alterna gère le risque de liquidité en surveillant les flux et les prévisions de trésorerie, en maintenant une réserve d'actifs financiers liquides de grande qualité, en maintenant une fondation stable de dépôts de base et à terme, en surveillant les limites de concentration sur les sources uniques de dépôts, et en diversifiant les sources de financement. Chaque mois, la Banque Alterna fait état du risque de liquidité, par rapport aux limites établies dans la politique, au comité de l'actif et du passif et chaque trimestre au minimum, au conseil d'administration.

En mai 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la ligne directrice *Normes de liquidité*. Celle-ci est fondée sur les lignes directrices mondiales du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui comprend le ratio de liquidité à court terme, le ratio de liquidité à long terme et d'autres outils de suivi des liquidités intrajournalières. Elle est complétée en plus par un outil connu sous le nom de flux de trésorerie nets cumulatifs. La direction utilise la ligne directrice et des indicateurs connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités. L'exigence d'un ratio de liquidité à court terme minimal de 100 % est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. En outre, le ratio de liquidité à long terme et les outils de suivi des liquidités intrajournalières entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En conformité avec les lignes directrices ci-dessus, la Banque Alterna prépare ses rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs mensuellement et dépose les résultats auprès du BSIF. Au 31 décembre 2017 et 2016, le minimum du ratio de liquidité à court terme a été atteint et les flux de trésorerie nets cumulatifs n'ont montré aucun écart de liquidité pour la prochaine période de 12 mois.

Les échéances contractuelles des actifs et des passifs figurent au tableau de la note 21b(i).

Le tableau suivant présente le profil des échéances du passif financier en fonction des obligations de remboursement contractuelles et exclut les flux de trésorerie contractuels ayant trait au passif lié aux instruments dérivés qui sont présentés à la note 22.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

(en milliers de dollars)

31 déc. 2017 31 déc. 2016

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance définie	Total	Total
Dépôts	58 585 \$	79 984 \$	- \$	439 740 \$	578 309 \$	345 294 \$
Passif de titrisation hypothécaire	-	-	83 609	-	83 609	17 028
Emprunts	4 499	-	-	-	4 499	-
	63 084 \$	79 984 \$	83 609 \$	438 740 \$	666 417 \$	362 322 \$

22. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les tableaux suivants résument le portefeuille d'instruments dérivés de la Banque Alterna, ainsi que leur valeur théorique et leur juste valeur au 31 décembre 2017 et 2016 :

(en milliers de dollars)

31 déc. 2017

	Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs	Passifs
				d'instrument s dérivés	d'instrument s dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	- \$	20 000 \$	20 000 \$	- \$	56 \$
Contrats à terme sur obligations	215 300	-	215 300	612	206
Autres instruments dérivés					
Options d'achat indicielles	175	519	694	47	48
	215 475 \$	20 519 \$	235 994 \$	659 \$	310 \$

(en milliers de dollars)

31 déc. 2016

	Échéances des instruments dérivés (montant théorique)			Juste valeur	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Total	Actifs	Passifs
				d'instrument s dérivés	d'instrument s dérivés
Contrats de taux d'intérêt					
Contrats à terme sur obligations	22 100 \$	-	22 100 \$	27 \$	39 \$
Autres instruments dérivés					
Options d'achat indicielles	335	677	1 012	75	75
	22 435 \$	677 \$	23 112 \$	102 \$	114 \$

Les montants théoriques servent à calculer les paiements contractuels et ne s'échangent pas réellement entre la Banque Alterna et les contreparties. Ils ne représentent pas d'exposition au risque de crédit.

a) CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

Contrats à terme sur obligations

Dans le cadre de son processus de gestion du risque de taux d'intérêt, la Banque Alterna conclut des contrats à terme sur obligations afin de maintenir son exposition au risque lié aux taux d'intérêt sur l'émission prévue de titres de créance associée aux activités de titrisation. Les profits (ou pertes) réalisés sur ces produits dérivés sont comptabilisés dans les autres produits.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

b) AUTRES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Options d'achat indicielles

Au 31 décembre 2017, la Banque Alterna avait émis à ses clients des dépôts à terme indiciels de 694 000 \$ (1 012 000 \$ en 2016). À l'émission, ces dépôts à terme ont des échéances de trois ou cinq ans et versent aux déposants, à l'échéance, des intérêts fondés sur la performance de l'indice S&P/TSX60. La Banque Alterna a recours à des options d'achat sur les indices susmentionnés à échéances équivalentes pour compenser le risque associé à ces produits. La Banque Alterna verse une prime en fonction du montant théorique à la date de conclusion de l'option sur indice boursier. À l'échéance, la Banque Alterna reçoit des contreparties des paiements équivalant au montant qui sera versé aux déposants en fonction du rendement des indices respectifs.

c) RISQUE DE CRÉDIT

La ligne directrice D-6 Déclaration des instruments dérivés du BSIF exige que toute institution financière fédérale, notamment les banques, déclare le coût de remplacement positif, le montant en équivalent-crédit et l'équivalent du facteur de pondération des risques par catégorie d'instrument dérivé. Le tableau suivant présente les instruments dérivés portant un coût de remplacement positif, détenus par la Banque Alterna au 31 décembre :

31 décembre 2017			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Montant pondéré
Contrats à terme sur obligations	612 \$	612 \$	122 \$
Options achetées	47	100	20
Swaps	-	100	20
	659 \$	812 \$	162 \$

31 décembre 2016			
(en milliers de dollars)	Coût de remplacement	Montant en équivalent-crédit	Montant pondéré
Contrats à terme sur obligations	27 \$	- \$	5 \$
Options achetées	75	75	30
	102 \$	75 \$	35 \$

Le coût de remplacement est ce qu'il coûte pour remplacer, au cours du marché, tous les contrats ayant une juste valeur positive. En fait, il représente les profits non réalisés sur les instruments dérivés de la Banque Alterna.

Le montant en équivalent-crédit est le coût de remplacement positif auquel s'ajoute un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, conformément aux lignes directrices du BSIF établissant des normes de fonds propres.

L'équivalent du facteur de pondération des risques est l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, tel qu'il est stipulé par le BSIF.

23. GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Banque Alterna en ce qui a trait à la gestion du capital est d'assurer la viabilité à long terme de la société et la sécurité des dépôts des clients, en détenant un niveau de capital considéré suffisant pour protéger contre les pertes imprévues et pour satisfaire aux exigences à ce titre énoncées dans la Loi sur les banques (la « Loi ») et les règlements du BSIF. Selon la définition de la Banque Alterna, le capital inclut le capital-actions, les bénéfices non répartis et le cumul de certains autres éléments du résultat étendu.

La Banque Alterna gère son capital conformément à la Politique de gestion du capital, qui est examinée et approuvée annuellement par le conseil.

Selon la politique, la Banque Alterna doit détenir un capital supérieur aux limites suivantes imposées par le BSIF :

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Ratio de levier financier	3 %
Ratio de la valeur des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (capital-actions ordinaire de première catégorie)	7 %
Ratio du capital de première catégorie	8,5 %
Ratio du capital total	10,5 %

En outre, la Banque Alterna a établi un Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) et fourni des capitaux non exigés par la Loi pour d'autres importants risques d'entreprise.

Les processus de gestion du capital incluent l'établissement de politiques à ce titre, la surveillance et la communication, l'établissement de politiques sur des sujets connexes comme la gestion de l'actif et du passif, la présentation au conseil de rapports sur les résultats financiers et l'adéquation du capital, ainsi que l'établissement de budgets et la divulgation des écarts budgétaires.

Le capital total inclut le capital de première catégorie et de deuxième catégorie, moins certaines déductions. Le capital de première catégorie représente les formes de capital les plus permanentes et comprend le capital-actions ordinaire de première catégorie, moins les déductions requises en vertu de Bâle III. Le capital-actions ordinaire de première catégorie comprend principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et les actions privilégiées. Le capital de deuxième catégorie est composé principalement de débiteures subordonnées et de la partie admissible de la provision générale pour pertes sur créances. Le ratio du capital de première catégorie et le ratio du capital total sont les principales mesures du capital surveillées par l'organisme qui réglemente les activités de la Banque Alterna.

Le ratio de capital de première catégorie est obtenu en divisant le capital de première catégorie par l'actif à risques pondérés. Le ratio du capital total est obtenu en divisant le capital total par l'actif à risques pondérés.

Bâle III – Capital réglementaire et actif à risques pondérés :

	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Capital-actions ordinaire de première catégorie (en milliers de dollars)	48 875 \$	26 920 \$
Capital de première catégorie (en milliers de dollars)	48 875 \$	26 920 \$
Capital de deuxième catégorie (en milliers de dollars)	- \$	- \$
Capital total (en milliers de dollars)	48 875 \$	26 920 \$
Total de l'actif à risques pondérés (en milliers de dollars)	156 849 \$	117 462 \$
Ratio du capital-actions ordinaire de première catégorie	31,2 %	22,9 %
Ratio du capital de première catégorie	31,2 %	22,9 %
Ratio du capital total	31,2 %	22,9 %

Au 31 décembre 2017, le ratio de levier financier de la Banque Alterna était de 6,77 % (6,84 % en 2016). La Banque Alterna était en conformité avec la politique, la Loi et les règlements, en ce qui a trait au ratio de levier financiers et au capital total comme pourcentage de l'actif à risques pondérés. De plus, la Banque Alterna était en conformité avec ces exigences tout au cours de l'exercice.

24. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2017, les instruments de crédit autorisés, mais non encore avancés, étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	Total
Prêts hypothécaires résidentiels	1 582 \$
Marges de crédit non avancées	23 314 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

b) ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna fait l'objet de diverses réclamations et poursuites dont elle ne peut pas prédire l'issue avec certitude. Cependant, la direction est d'avis que le règlement des réclamations et des poursuites en cours au 31 décembre 2017 n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Banque Alterna.

c) ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de son exploitation, la Banque Alterna signe des ententes d'indemnisation avec des contreparties lors de certaines transactions telles que les contrats d'achat, les conventions de service et la vente d'actifs. Ces ententes d'indemnisation prévoient que la Banque Alterna compense les contreparties pour des coûts encourus à la suite de changements de lois et de règlements (dont les lois fiscales) ou à la suite de réclamations en justice ou de sanctions prévues par la loi, que les contreparties pourraient subir en raison de la transaction. D'autre part la Banque Alterna garantit les administrateurs et les dirigeants, dans la mesure où la loi le permet, à l'égard de certaines réclamations qui pourraient être portées contre eux, dans leur qualité actuelle ou passée d'administrateur ou de dirigeant. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le contrat. En raison de la nature de ces ententes, la Banque Alterna ne peut pas faire une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait avoir à verser à des contreparties. Par le passé, la Banque Alterna n'a pas été tenue de faire de paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation. Aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard.

25. NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

a) COMPOSANTES DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Fonds en caisse	125 \$	1 957 \$
Dépôts auprès d'autres institutions financières	18 600	66 869
	18 725 \$	68 826 \$

b) PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE À LEUR MONTANT NET

Les flux de trésorerie provenant des avances et des remboursements de prêts, et des dépôts et des retraits des clients sont présentés à leur montant net dans l'état des flux de trésorerie.

26. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Des parties sont réputées être liées si l'une a la capacité d'exercer directement ou indirectement un contrôle ou une influence notable sur les décisions concernant l'exploitation et la gestion financière de l'autre. Les parties liées de la Banque Alterna sont :

- son personnel de gestion clé et les membres de sa famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ce personnel ou les membres de sa famille proche exercent un contrôle ou une influence notable, ou encore à l'égard desquelles ils détiennent un important droit de vote; et
- la société mère, la Caisse Alterna.

La Banque Alterna a établi des relations d'affaires avec de nombreuses parties liées. Les transactions avec ces parties sont conclues dans le cours normal des activités de la Banque Alterna, selon des modalités semblables à celles en vigueur pour des transactions comparables avec d'autres parties, y compris en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties. Ces transactions ne supposaient pas un degré de recouvrabilité ou d'autres caractéristiques défavorables plus risqués qu'à l'habitude.

Des restrictions sur la distribution potentielle de dividendes en espèces ou de remboursements d'emprunt par la Banque Alterna à la Caisse Alterna sont déterminées par les exigences réglementaires. Le montant maximal du dividende qui peut être distribué s'élevait à 27 219 000 \$ et à 15 113 000 \$ au 31 décembre 2017 et 2016, respectivement.

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

a) TRANSACTIONS AVEC LE PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Les principaux dirigeants sont les employés qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Banque Alterna, directement ou indirectement, y compris les administrateurs et le personnel de direction. Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les politiques financières et d'exploitation d'une entité, afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Banque Alterna considère que les membres de son conseil d'administration et de sa haute direction représentent ses principaux dirigeants, aux fins de l'IAS 24, Information relative aux parties liées. La haute direction est composée du président et chef de la direction, ainsi que les employés ayant les titres de vice-président, premier vice-président, ou chef de région.

(i) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération totale des principaux dirigeants pour l'exercice, y compris les montants payés ou à payer, ou prévus, imputée directement à la Banque Alterna, est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Avantages du personnel à court terme	43 \$	41 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages du personnel à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Total de la rémunération des principaux dirigeants	43 \$	41 \$

En 2017 et en 2016, les principaux dirigeants n'étaient pas rémunérés directement par la Banque Alterna puisqu'ils sont employés de la société mère, la Caisse Alterna.

(ii) Prêts aux principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
1) Valeur globale des prêts en cours à la date de clôture	846 \$	881 \$
2) Valeur totale des marges de crédit personnelles à la date de clôture	-	-
Moins : montant des tirages inclus dans les emprunts et en 1)	(846)	(881)
Solde net disponible	- \$	- \$
Valeur globale des prêts décaissés pendant l'exercice :		
Prêts hypothécaires résidentiels	- \$	908 \$
Prêts personnels	-	-
Total	- \$	908 \$

(iii) Dépôts des principaux dirigeants

(en milliers de dollars)	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Valeur totale des dépôts à vue, à terme et enregistrés des principaux dirigeants	819 \$	404 \$
Total du montant payé en intérêts sur les dépôts des principaux dirigeants	13	3

b) ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES DE GESTION

En vertu d'une entente avec la société mère, la Caisse Alterna, la Banque Alterna fait des paiements pour les coûts engagés et les services rendus relatifs à la gestion et l'administration de la Banque Alterna. En 2017, des frais de gestion de 1 743 000 \$ (1 715 000 \$ en 2016) ont été chargés et sont inclus dans les frais d'exploitation (note 18). Les transactions sont comptabilisées conformément à l'entente négociée par les deux parties.

En fin d'exercice, la Caisse Alterna devait la somme de 1 629 000 \$ à la Banque Alterna (en 2016, la Caisse Alterna devait 39 282 000 \$ à la Banque Alterna).

c) PLACEMENTS

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, les placements comprenaient des dépôts à terme et des titres émis ou garantis par des obligations souveraines émises par la Caisse Alterna pour un montant de 145 630 000 \$ (2016 – 65 803 000 \$). Les intérêts courus à recevoir au 31 décembre 2017 s'élevaient à 947 000 \$ (2016 – 336 000 \$) et sont inclus dans d'autres éléments d'actif. Les placements portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,22 % (2016 – 1,98 %) et viennent à échéance entre 2019 et 2021. Les intérêts courus sur ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 4 462 000 \$ (910 000 \$ en 2016).

d) DÉPÔTS

Au 31 décembre 2017, les dépôts compaient des dépôts à vue et des dépôts à terme de la Caisse Alterna de 56 527 000 \$ (34 954 000 \$ en 2016). Les intérêts courus à payer au 31 décembre 2017 s'élevaient à 20 000 \$ (261 000 \$ en 2016) et sont inclus dans les autres éléments de passif. Les dépôts à terme portent un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,50 % (1,89 % en 2016) et viennent à échéance en 2021. Les intérêts courus sur ces dépôts au cours de l'exercice ont totalisé 275 000 \$ (648 000 \$ en 2016).

27. PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

a) ACTIF ET PASSIF COURANTS ET NON COURANTS

Le tableau suivant présente une analyse de chaque élément des rubriques Actif et Passif selon les montants qui devraient être recouverts ou réglés en moins d'un an ou après un an, au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

(en milliers de dollars)	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Moins de 1 an	Après 1 an	Total	Moins de 1 an	Après 1 an	Total
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 725 \$	- \$	18 725 \$	68 826 \$	- \$	68 826 \$
Placements	60	157 850	157 910	44 592	28,504	73 096
Prêts personnels	17 197	597	17 794	16 969	785	17 754
Prêts hypothécaires résidentiels	147 634	337 046	484 680	45 433	102,876	148 309
Prêts commerciaux	14 436	5 668	20 104	13 730	22,984	36 714
Provision pour prêts douteux	(148)	-	(148)	(143)	-	(143)
Immobilisations corporelles	-	35	35	-	43	43
Immobilisations incorporelles	-	1 030	1 030	-	493	493
Instruments financiers dérivés	630	29	659	-	102	102
Impôt à recevoir	-	-	-	133	-	133
Actif d'impôt différé	-	6	6	-	42	42
Autres actifs	18 356	-	18 356	45 677	-	45 677
Total de l'actif	216 890 \$	502 261 \$	719 151 \$	235 217 \$	155 829 \$	391 046 \$
Passif						
Dépôts à vue	373 961 \$	- \$	373 961 \$	212,209	- \$	212 209 \$
Dépôts à terme	49 530	72 814	122 344	44 613	56 752	101 365
Régimes enregistrés	73 801	8 206	82 007	21 662	10 058	31 720
Passif de titrisation hypothécaire	-	83 609	83 609	-	17 028	17 028
Emprunts	4 499	-	4 499	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	310	310	-	114	114
Impôt sur les bénéfices à payer	641	-	641	-	-	-
Autres passifs	2 899	-	2 899	1 648	-	1,648
Total du passif	505 331 \$	164 939 \$	670 270 \$	280 132 \$	83 952 \$	364 084 \$
Montant net	(288 441 \$)	337 322 \$	48 881 \$	(44 915 \$)	71 877 \$	26 962 \$

BANQUE ALTERNA
Notes afférentes aux états financiers
au 31 décembre 2017

28. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers en date du 31 décembre 2017 de la Banque Alterna n'est survenu après la date de clôture.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de 2016 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers de 2017. En 2017, les profits nets de titrisation ont été inclus dans les autres revenus. En 2016, ils ont été inclus dans le revenu net d'intérêt (voir note 17). L'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes afférentes aux états financiers pour 2016 ont été mis à jour en conséquence.